



La Commune



Air France : Communiqué n° 2

Publié le mercredi 14 octobre 2015



PLUS DE 18 000 SIGNATURES !

Protégeons les 5 d'Air France !

Abandon des poursuites!

Aucune sanction !

Communiqué n° 2

JUGEMENT LE 2 DÉCEMBRE

14 octobre 2015

Après une arrestation honteuse, à l'aube, à leur domicile, en présence de leur famille ; déférés puis libérés après avoir passé plus de 30 heures en garde à vue ; les cinq salariés d'Air France ont appris du Parquet de Bobigny qu'ils seront jugés, le 2 décembre 2015, pour de prétendues « violences volontaires en réunion ».



Mais où sont donc les violences ? Les violences, ce sont les 2 900 licenciements annoncés par la direction d'Air France. Ce sont 2 900 salariés, et leur famille, qui sont menacés par le chômage, la précarité et la misère. Les violences, c'est un gouvernement de « gauche » qui détient 17 % du capital de la compagnie et qui donne son feu vert au plan de restructuration. Les violences, c'est de rendre les salariés responsables de la crise de l'entreprise.

Depuis lundi, en moins de 48 heures, nous sommes déjà plus de 18 000 (14 800 signatures en ligne + 3 150 reçues directement) à avoir signé la pétition exigeant l'abandon des poursuites et aucune sanction contre les 5 d'Air France.

Cette mobilisation de syndicalistes, de salariés, de chômeurs, de jeunes, de retraités, de simples citoyens, est renforcée par les appels de l'intersyndicale d'Air France et de la direction confédérale de la CGT à « *la levée des poursuites et des procédures disciplinaires engagées contre tous les salariés* ».

Non, les travailleurs ne sont pas des voyous ! Ne laissons pas faire !

VOUS AUSSI, SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION !

Pétition en ligne

NOUS IRONS, AVEC VOS MILLIERS DE SIGNATURES,

**VOIR MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE ET DEMANDONS AUDIENCE DÈS
MAINTENANT !**

Pour tout contact :

CGT-Archives 56, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris

- téléphone : 01 40 27 63 33

- télécopie : 01 40 27 63 66

- courriel : cgt.archives@culture.gouv.fr